



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 2 JUIN 2020**

**Présent(e)s** : Mesdames et Messieurs

Dominique **BAUMBERGER**  
Sophie **BRAND**  
Jean-Noël **DUCREST**  
Andréa **EHRETSMANN**  
Dante **GIACOBINO**  
Federico **GIACOBINO**  
Alexia **MOREL**  
Daniel **MUSCIONICO**  
Catherine **ODIER**  
Laurent **PECCOUD**  
Raphaël **RAPIN**  
Marine **RYSER**  
Albert **SIROLI**  
Geoffray **SIROLI**  
Killian **SUDAN**  
Denis **WAECHTER**

Eric **ANSELMETTI**, Maire  
Christophe **BAUMBERGER**, Adjoint  
François **JACCARD**, Adjoint

Charles **LASSAUCE**, Secrétaire général  
Célia **BOLDRINI**, Secrétaire générale adjointe

**Ordre du jour**

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**
- 2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**
- 3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2021**
- 4. Nomination des diverses commissions et de leurs membres**

M. le Maire ouvre cette séance d'installation de la législature 2020-2025 à 19h00 et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, aux Conseillers municipaux poursuivant leurs tâches et au public.

Avant de céder la parole au Président de la séance, M. le Maire souhaite adresser quelques mots à l'Assemblée.

*« Le calme est revenu dans la commune depuis quelque temps. Il faut que cela se perpétue, pour le bien des habitants de Corsier.*

*Pour atteindre cet objectif, je pense que la prochaine législature pourrait se résumer en trois mots : investissement, développement et sérénité.*

Investissement :

- *Beaucoup de projets importants vont trouver un épilogue ou parfois un prologue entre 2020 et 2025. Des sommes importantes vont être consacrées à la jeunesse, à l'embellissement de la commune, aux infrastructures. Il faudra des décisions courageuses mais aussi un investissement de chacun des conseillers municipaux présents ce soir, dans leur travail en commission et en plénière, mais également à leur domicile, la complexité des dossiers étant de plus en plus importante.*

Développement :

- *La commune est appelée à poursuivre son développement raisonné et durable. Le projet de plan directeur communal devrait aboutir dans les 12 prochains mois, prenant en compte l'augmentation régulière de la population de notre commune. Il convient aussi de mentionner le développement des projets que l'Exécutif souhaite pouvoir faire en collaboration avec le Conseil municipal à l'image du grand projet de concours pour l'agrandissement de l'école. Il est essentiel de pouvoir utiliser les compétences de chacun et de tirer à la même corde, du même côté et dans le même sens.*

Sérénité :

- *Nous travaillons bien lorsque nous sommes en confiance, dans le monde professionnel comme dans le monde politique. L'Exécutif souhaite poursuivre son travail en transparence avec le Conseil municipal, cultivant un respect et une confiance mutuels. J'espère que ce souhait sera partagé. »*

M. le Maire poursuit son intervention et informe que dans le cadre de sa réunion du jour, l'Exécutif a défini les dicastères de ses membres.

Conformément à l'article 44 de la loi sur l'administration des communes, M. le Maire a décidé de déléguer les fonctions suivantes à ses adjoints :

M. François Jaccard : La petite enfance, les écoles, les Aînés, le social, la culture, le sport, loisirs, l'état civil et le patrimoine administratif (bâtiments)

M. Christophe Baumberger : L'aménagement du territoire, la voirie, les parcs et jardins, la mobilité, l'environnement, la gestion des déchets, la sécurité

M. le Maire est en charge de toutes les autres fonctions dont les finances, les ressources humaines, l'administration générale, le cimetière, les naturalisations

M. le Maire conclut ce point relatif au fonctionnement de l'Exécutif en soulignant qu'ils sont certainement en avance sur leur temps. Cela fait en effet déjà plus de deux ans que l'Exécutif de Corsier fonctionne dans les faits comme un Conseil administratif et qu'il entend continuer à débattre et décider ensemble sur l'ensemble des projets.

Ce préambule étant achevé, M. le Maire propose de passer au point n°1 de l'ordre du jour, soit la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux.

<p><b>1. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT DU 9 AVRIL 2020 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 15 MARS 2020, PUBLIE DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE (FAO) DU 14 AVRIL 2020</b></p>
--

M. le Maire donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 avril 2020 respectivement du 9 avril 2020

*Le Conseil d'Etat,*

*Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012; .*

*vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;*

*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 23 mars 2020;*

*attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal*

**ARRÊTE :**

*L'élection des conseils municipaux du 15 mars 2020 est validée.*

M. le Maire passe la parole à M. A. Sirolli, remplaçant du doyen d'âge du Conseil municipal empêché de présider pour raison de santé, pour procéder à la prestation de serment des Conseillers municipaux.

**2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE**

M. A. Sirolli souhaite la bienvenue à M. le Maire, à MM. les Adjoints, à Mesdames les Conseillères municipales, à Messieurs les Conseillers municipaux et les félicite pour cette élection pour cette nouvelle législature 2020-2025. M. A. Sirolli remercie le public qui honore l'assemblée de sa présence et remercie les Corsiéroises et les Corsiérois qui ont été 48,64% à s'exprimer lors des élections. Le taux de participation de la commune de Corsier est de 13% supérieur à la moyenne cantonale. Ceci témoigne de l'intérêt des habitants pour leur commune. M. A. Sirolli dit l'honneur qu'il a ce soir de présider cette cérémonie qui n'a pas seulement une valeur symbolique mais surtout une valeur civique et morale.

M. A. Sirolli donne lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

*« Je jure ou je promets solennellement :*

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

et prie les membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de lever la main droite et de dire :

« Je jure ou je promets »

**ASSERMENTATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Les Conseillers suivants prêtent serment après lecture de la formule de prestation :

Madame Dominique BAUMBERGER

Madame Sophie BRAND

Monsieur Jean-Noël DUCREST

Madame Andréa EHRETSMANN

Monsieur Dante GIACOBINO

Monsieur Federico GIACOBINO

Madame Alexia MOREL

Monsieur Daniel MUSCIONICO

Madame Catherine ODIER

Monsieur Laurent PECCOUD

Monsieur Raphaël RAPIN

Madame Marine RYSER

Monsieur Geoffroy SIROLLI

Monsieur Killian SUDAN

Monsieur Denis WAECHTER

Au terme de cette assermentation M. A. Sirolli cède la parole à M. D. Waechter.

Au nom des Verts, M. D. Waechter fait part de son désarroi et de son mécontentement suite au vice de procédure qui empêche le groupe des Verts de siéger au complet ce soir et de s'exprimer pleinement. M. Adrien Cochet, présent dans la salle et qui est appelé à faire partie du Conseil municipal prêtera serment devant le Président du Conseil municipal au début de la première séance à laquelle il assistera.

### **3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 2 JUIN 2020 AU 31 MAI 2021**

#### **ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 02 JUIN 2020 AU 31 MAI 2021**

le Conseil municipal élit à l'unanimité :

- M. Killian SUDAN

en qualité de Président du Conseil municipal.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

Tenant compte de cette nomination, M. Albert SIROLLI cède sa place à M. Killian SUDAN, nouveau Président du Conseil municipal.

M. K. Sudan souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers municipaux et les remercie pour leur engagement. M. le Président du Conseil municipal remercie pour la confiance qui lui est accordée pour cette prochaine année.

#### Prestation de serment

Le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation du Conseiller municipal M. Albert SIROLLI en donnant lecture de la formule de serment.

#### Election du bureau du Conseil municipal (suite)

M. le Président propose de procéder à la nomination du ou de la Vice-Président(e) du bureau.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité :

- M. Denis WAECHTER

en qualité de Vice-Président du Conseil municipal.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

M. le Président propose de passer à la nomination du ou de la secrétaire du Conseil municipal et d'un ou d'une vice-secrétaire si souhaité.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité :

- Mme Alexia MOREL

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

Il n'y a aucune proposition pour un poste de vice-secrétaire.

### **4. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES**

M. le Président remercie l'ensemble des groupes pour l'important travail de concertation mené en amont de cette séance.

En vertu de l'article 62 du règlement du Conseil municipal du 20 janvier 2004, le Conseil municipal procède à la nomination des commissions pour la durée de la législature et en désigne les membres en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil municipal une représentation équitable sur l'ensemble des commissions.

Pour une commission constituée de 9 membres la répartition serait la suivante :

*PLR* : 4 membres – *Entente corses* : 3 membres (ou 2) - *Verts* : 1 membre (ou 2) - *Corsier demain* : 1 membre

Pour une commission constituée de 7 membres : *PLR* : 3 membres - *Entente corses* : 2 membres - *Verts* : 1 membre - *Corsier demain* : 1 membre

Le cas échéant, à l'ouverture de sa première séance, la commission, sous la présidence provisoire de son doyen d'âge, peut nommer son Président et son vice-Président.

M. D. Waechter rappelle que le travail réalisé par l'ensemble des groupes a débouché sur un ensemble de propositions mais ne représente en aucun cas un consensus sur certains points pour lesquels la discussion reste ouverte.

M. le Président propose la constitution des commissions suivantes :

- 1. Commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable**
- 2. Commission des finances**
- 3. Commission sociale, scolaire et communication**
- 4. Commission des sports, des manifestations, des associations et de la culture**
- 5. Commission des transports, de la sécurité et de la mobilité**
- 6. Commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine**
- 7. Commission des naturalisations**

**Vote** : Les commissions sont approuvées à l'unanimité à l'exception de la commission des naturalisations approuvée à la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions.

## **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIVERSES COMMISSIONS**

M. le Président demande le préavis du Conseil municipal quant à l'instauration d'un quota de nombre de commissaires par commission.

**Vote** : Qui approuve le principe d'un quota de nombre de commissaires par commission.  
Pour 15 (unanimité)

M. D. Muscionico demande que le nombre de commissaires qui siégeront dans chacune des commissions soit soumis au vote du Conseil municipal.

### ***Commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable***

M. le Président met aux voix une commission constituée de 7 commissaires.

**Vote** : A l'unanimité le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable composée de 7 membres.

### **Commission des finances**

En l'absence de consensus sur le nombre de commissaires pour cette commission, M. D. Muscionico et M. D. Waechter demandent qu'un débat s'engage. Pour M. D. Waechter, une composition à 7 membres respecte au plus près la représentativité des groupes.

M. A. Sirolli regrette ce retour sur ce qui avait été presque convenu et rappelle que lors de la législature précédente, la commission était composée de 9 membres.

M. le Président met aux voix une commission constituée de 9 membres.

**Vote** : A la majorité par 6 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, les Conseillers municipaux se prononcent contre une commission des finances formée de 9 membres.

Sur proposition de M. D. Muscionico, M. le Président met aux voix une commission des finances formée de 7 membres.

**Vote** : A la majorité par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission des finances constituée de 7 membres.

#### **Commission sociale, scolaire et communication**

M. le Président met aux voix une commission sociale, scolaire et communication constituée de 7 commissaires.

**Vote** : A l'unanimité le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission sociale, scolaire et communication composée de 7 commissaires.

#### **Commission des sports, des manifestations, des associations et de la culture**

M. le Président met aux voix une commission des sports, des manifestations, des associations et de la culture constituée de 7 commissaires.

**Vote** : A l'unanimité le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission des sports, des manifestations, des associations et de la culture composée de 7 commissaires.

#### **Commission des transports, de la sécurité et de la mobilité**

M. le Président met aux voix une commission des transports, de la sécurité et de la mobilité constituée de 7 commissaires.

**Vote** : A l'unanimité le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission des transports, de la sécurité et de la mobilité composée de 7 commissaires.

#### **Commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine**

M. le Président propose une commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine constituée de 9 membres.

M. D. Waechter informe d'un point de discordance sur ce nombre. M. le Conseiller municipal se prononce en faveur d'une commission formée de 7 membres.

M. D. Giacobino propose une commission composée de 11 membres.

M. A. Sirolli rappelle l'existence de la commission ad hoc « Ecoles » et souhaite que les membres de cette commission ad hoc puissent également siéger à la commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine. Pour ce faire, M. A. Sirolli, au nom du PLR, demande une commission composée de 11 membres.

M. le Président met aux voix une commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine constituée de 7 membres.

**Vote** : A la majorité par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine constituée de 7 membres.

M. le Président met aux voix une commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine constituée de 11 membres.

**Vote** : A la majorité par 6 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal se prononce en défaveur d'une commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine constituée de 11 membres.

- La commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine est constituée de 7 membres.

#### **Commission des naturalisations**

M. le Président propose une commission des naturalisations composée de 2 membres.

M. D. Muscionico demande l'ouverture d'un débat et propose que la commission soit formée de 3 membres.

M. D. Waechter informe que le groupe des Verts ne souhaite pas présenter de candidat pour cette commission.

**Vote** : A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur d'une commission des naturalisations constituée de 3 membres.

Nomination des président-e-s et des membres des commissions.

M. le Président informe de la remise aux Conseillers municipaux par le PLR de Corsier d'une méthode de calcul permettant de choisir la présidence en fonction des résultats du 15 mars.

M. le Président cède la parole à M. A. Sirolli.

M. A. Sirolli explique que cette méthode de calcul est appliquée par le canton de Genève ; qu'elle est juste et respecte l'article 62 du règlement du Conseil municipal de Corsier.

M. D. Muscionico exprime sa surprise de découvrir un nouveau document en arrivant à la séance. Il est faux de penser que les groupes minoritaires se laisseront impressionner par cette manière de procéder.

M. D. Waechter regrette la réception très tardive du mail ce même soir à 18h19. M. le Conseiller municipal invite toutes et tous à travailler en collégialité et en collaboration en sachant faire preuve d'humilité, d'écoute et de respect ces 5 prochaines années. La proposition n'est pas recevable, il convient de laisser à chacun la possibilité de s'exprimer. La méthode proposée n'est pas démocratique.

En raison de la remise tardive de ce document, M. le Président suggère une suspension de séance afin de permettre à toutes et à tous d'en prendre connaissance.

*[La séance est suspendue]*

*[Reprise de la séance]*

En préambule du vote de l'adoption de la méthode de calcul proposée, M. le Président rappelle l'article 62 du Règlement du Conseil municipal de Corsier, alinéas 1 et 3 :

<sup>1</sup> *Lors de la première séance de chaque législature, le Conseil Municipal procède à la nomination des Commissions permanentes pour la durée de la législature.*

<sup>3</sup> *Le Conseil Municipal en désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces Commissions.*

Pour M. le Président, il convient de veiller à ce qu'il n'y ait pas de plaintes déposées ultérieurement en raison du non-respect du règlement.

M. D. Waechter prend bonne mesure des propos de M. le Président et rappelle que par le passé la discussion et le dialogue ont toujours primés sur les articles de loi. M. le Conseiller municipal regrette les menaces déguisées et trouve regrettable d'arriver à de telles extrémités en tout début de législature.

M. D. Muscionico revient sur le message de M. le Maire disant que le calme était revenu dans la commune alors qu'en réalité des turbulences se sont manifestées avant même le début de la nouvelle législature. M. le Conseiller municipal trouve cela très regrettable. M. D. Muscionico et son groupe sont opposés à délibérer sur une méthode apparue soudainement.

M. G. Sirolli exprime sa surprise quant à l'usage de certains mots qui dénotent une certaine agressivité de la part de leurs auteurs. Quid de la collégialité ? Le PLR propose une méthode juste, appliquée par d'autres communes et qui respecte les choix de la population.

M. F. Giacobino informe que Corsier Demain a mûrement réfléchi ses décisions en amont et ne va pas se laisser influencer. Le groupe Corsier Demain ne briguera pas de présidence de commission.

M. le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur la méthode présentée ce soir.

M. G. Sirolli commente la méthode de calcul en détail, méthode qui respecte le résultat des votations.

M. le Président met aux voix la méthode de calcul.

**Vote :** Qui approuve la méthode de calcul soumise ce soir ?

Pour 6, Abst. 0, Contre 9

- La méthode est refusée à la majorité.

Suite au résultat du vote, M. G. Sirolli demande une suspension de séance afin de permettre une concertation entre les élus de son groupe.

M. D. Muscionico s'oppose à une interruption qu'il juge inappropriée.

M. le Président accepte la demande et prononce une suspension de séance.

*[La séance est suspendue]*

*[Reprise de la séance]*

M. le Président procède à la désignation des membres des commissions.

**Commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable**

Geoffray SIROLLI, *PLR*

Dante GIACOBINO, *PLR*

Marine RYSER, *PLR*

Andrea EHRETSMANN, *Entente corsesoise*

Catherine ODIER, *Entente corsesoise*

Denis WAECHTER, *Les Verts*

Raphaël RAPIN, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, de l'*Entente corsesoise*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

**Commission des finances**

Laurent PECCOUD, *PLR*

Albert SIROLLI, *PLR*

Geoffray SIROLLI, *PLR*

Daniel MUSCIONICO, *Entente corsesoise*

Andrea EHRETSMANN, *Entente corsesoise*

Sophie BRAND, *Les Verts*

Raphaël RAPIN, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité. Les membres de l'*Entente corsesoise* sont désignés à la majorité par 14 voix pour et 1 abst.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

**Commission sociale, scolaire et communication**

Dante GIACOBINO, *PLR*

Laurent PECCOUD, *PLR*

Albert SIROLLI, *PLR*

Andrea EHRETSMANN, *Entente corsesoise*

Alexia MOREL, *Entente corsesoise*

Sophie BRAND, *Les Verts*

Federico GIACOBINO, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, de l'*Entente corsesoise*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

**Commission des sports, manifestations, associations et culture**

Jean-Noël DUCREST, *PLR*

Marine RYSER, *PLR*

Geoffray SIROLLI, *PLR*

Dominique BAUMBERGER, *Entente corsesoise*

Alexia MOREL, *Entente corsesoise*

Denis WAECHTER, *Les Verts*

Federico GIACOBINO, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, de l'*Entente corsesoise*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission des transports, sécurité et mobilité**

Killian SUDAN, *PLR*

Marine RYSER, *PLR*

Laurent PECCOUD, *PLR*

Dominique BAUMBERGER, *Entente corsesoise*

Catherine ODIER, *Entente corsesoise*

Denis WAECHTER, *Les Verts*

Federico GIACOBINO, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, de l'*Entente corsesoise*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine**

Jean-Noël DUCREST, *PLR*

Killian SUDAN, *PLR*

Dante GIACOBINO, *PLR*

Dominique BAUMBERGER, *Entente corsesoise*

Catherine ODIER, *Entente corsesoise*

Denis WAECHTER, *Les Verts*

Raphaël RAPIN, *Corsier Demain*

Les membres du *PLR*, de l'*Entente corsesoise*, des *Verts* et de *Corsier Demain* sont désignés à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission des naturalisations**

Killian SUDAN, *PLR*

Dominique BAUMBERGER, *Entente corsesoise*

Alexia MOREL, *Entente corsesoise*

Les groupes des *Verts* et de *Corsier Demain* ne présentent pas de candidature. Les membres du *PLR* et de l'*Entente corsesoise* sont désignés à la majorité par 14 voix pour et 1 abst.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

Présidence des commissions.

M. le Président rappelle l'article 62, alinéa 4 du Règlement du Conseil municipal.

« *A l'ouverture de sa première séance, la Commission, sous la présidence provisoire de son doyen d'âge, nomme son Président, son vice-Président et son rapporteur* ».

Toutefois, M. le Président propose que le Conseil municipal procède, comme cela a été fait lors de la précédente législature, à l'élection des président-e-s des commissions.

M. D. Muscionico demande si tous les conseillers municipaux se prononcent ou s'il revient aux seuls membres des commissions de voter.

M. le Président répond qu'il revient au Conseil municipal *in corpore* de désigner les président-e-s.

### **Commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable**

M. D. Waechter, *Les Verts*, présente sa candidature.

M. le Président met aux voix la candidature de M. D. Waechter.

**Vote** : La candidature de M. Denis WAECHTER est acceptée à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission des finances**

M. D. Muscionico, *Entente corsesoise*, présente sa candidature.

M. A. Sirolli, *PLR*, présente sa candidature.

En raison de la double candidature, M. le Président met aux voix le renvoi du choix de la présidence en commission.

**Vote** : Qui se prononce en faveur d'un renvoi en commission de l'élection de la présidence de la commission des finances ?

Pour 6, Abst. 1, Contre 8

**Vote** : Qui se prononce pour une élection de la présidence de la commission des finances lors de la séance du Conseil municipal de ce jour ?

Pour 9, Abst. 1, Contre 4

M. le Président cède la parole à M. D. Muscionico.

M. D. Muscionico se présente et fait part de ses qualifications et de son expérience professionnelle en tant que chef d'entreprise. Il réside depuis 25 ans dans la commune. Lors de la précédente législature, M. le Conseiller municipal était membre de la commission des finances dans laquelle il s'est totalement investi.

M. J.-N. Ducrest s'exprime sur les nombreuses absences de M. D. Muscionico lors de la précédente législature.

M. D. Muscionico répond qu'en raison des aléas de la vie, il a effectivement dû parfois se faire remplacer. Il est aujourd'hui dans une autre phase de sa carrière professionnelle et rassure les élus quant à sa possibilité de pouvoir se libérer pour assurer ce nouveau mandat.

M. le Président cède la parole à M. A. Sirolli.

M. A. Sirolli rappelle qu'il est le président sortant de la commission des finances. Fort de son expérience de chef d'entreprise, il a pu apprécier la gestion des finances de la commune et demande à prolonger son mandat.

M. le Président met au voix les candidatures pour la présidence de la commission des finances.

**Vote** : Qui approuve la candidature de M. D. Muscionico à la présidence de la commission des finances ?

Pour 8, Abst. 0, Contre 6

**Vote** : Qui approuve la candidature de M. A. Sirolli à la présidence de la commission des finances ?

Pour 6, Abst. 2, Contre 7

➤ M. D. Muscionico est nommé président de la commission des finances.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission sociale, scolaire et communication**

Mme A. Ehretsmann se porte candidate à la présidence de la commission.

M. le Président met aux voix la candidature de Mme A. Ehretsmann.

**Vote** : La candidature de Mme A. Ehretsmann est approuvée à la majorité par 13 voix pour et 2 abst.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

### **Commission des sports, manifestations, associations et culture**

En l'absence de candidature, M. K. Sudan renvoie en commission l'élection de la présidence de la commission.

### **Commission des transports, de la sécurité et de la mobilité**

M. K. Sudan cède la présidence à M. D. Waechter, Vice-président, et soumet sa candidature au poste de président de la commission des transports, de la sécurité et de la mobilité.

M. le Vice-président met aux voix la candidature de M. K. Sudan.

**Vote** : La candidature de M. K. Sudan est acceptée à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

M. K. Sudan reprend la présidence de la séance.

### **Commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine**

En l'absence de candidature, M. K. Sudan renvoie en commission l'élection de la présidence de la commission.

### **Commission des naturalisations**

Mme D. Baumberger présente sa candidature.

M. le Président met aux voix la candidature de Mme D. Baumberger.

**Vote** : La candidature de Mme D. Baumberger est acceptée à l'unanimité.

*[Applaudissements de l'Assemblée]*

Au terme de ces élections, M. A. Sirolli constate que le PLR n'obtient qu'une seule présidence de commission et que par conséquent l'art. 62 du règlement du Conseil municipal n'est pas respecté.

M. D. Muscionico relève que les membres du PLR ne se sont pas présentés alors que le terrain était ouvert et qu'*in fine* toutes les commissions ne sont pas pourvues de présidence.

M. A. Sirolli maintient sa protestation.

Mme M. Ryser regrette que les Conseillers municipaux se soient ligués contre le PLR.

Mme A. Morel répond que les résultats relèvent de la démocratie.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président remercie les membres du Conseil municipal en souhaitant que les débats soient plus harmonieux à l'avenir et cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire félicite M. K. Sudan pour la conduite de cette séance et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h15.

*Procès-verbal: Sylvie Biffiger*

Killian SUDAN  
Président du Conseil municipal

Denis WAECHTER  
Vice-président du Conseil municipal

Alexia MOREL  
Secrétaire du bureau du Conseil municipal